



COMPTE RENDU

Assemblée Générale 2022

Jeudi 23 mars 2023

Adhérents

Présents :

CABIROL Julien
GIULLO Christine
LE FOURN Cathy
NAVARRO René

PENA Thomas
SALLES Christelle
SIMON Emilie
TURC Pierre

Adhérents représentés :

PAUL Frédérique procuration à COLLAS Magalie
TURC Amandine à TURC Pierre

Adhérents excusés :

BORDES Emmanuel
BORGETTO Nicolas
ESCORZA Romain

GELAS Aurore
LOUKILI Mounia
MOLLON Grégory

PLEYAU Damien
ROUSSET Alison
THOURET Marjorie
TOCRAULT Guillaume

Membres du Conseil d'Administration présents :

COLLAS Magalie
CONSTANT Marina
CORDIER Vanessa
COTTAR Audrey

FERRIER Romain
GARCIA Caroline
GIRAUD Yolande
LEBEAU Edmée
LEBLOND Florence
MERIC Béatrice
PICOCHÉ Jean-Louis

Membres du Conseil d'Administration représentés

ROSAN Ollivier procuration à FERRIER Romain

TEYSSIER Cyril procuration à COTTAR Audrey

Membres du Conseil d'Administration Excusés

TURK Jérôme

Membres du Conseil d'Administration Absents

MARTINATO Alain

Invités présents :

BRONDELLO Sylvie, représentant de la mission locale CORAIL
PROVENCE Martine, responsable de la bibliothèque de La Crau
PROVENCE Henri, président du comité de jumelage

SIMON Christian, Maire de La Crau
PICAHRD Muriel, Conseillère municipale délégation jeunesse

Invités excusés :

AUBERT Gérard et MINISCALCO Frédéric, mission locale Corail
BOIRON Claude, directeur école Jean AICARD
BONNARDEL Elinn, directrice école Jean GIONO
CAPRARO Chantal, responsable Restos du cœur La Crau

DUVAL Doriane, directrice école Marcel PAGNOL
LOPASSO Muriel, conseillère Caf du Var
PENTHIER Philippe, président sas P-MENS
VOLPIN Marc, correspondant Var Matin

Personnel du JIS :

BOGAIS Robin – BOUTEZ Francette – CALONE Isabelle – CHAIX Julia – CHAPPE Thomas – COTREL Elsa – D'ALMEIDA-URIA – GASTALDI Martine – GUIDUBALDI Inès – LAMBERTI Myriam – LENOIR Nathalie – LLOP Antony – MILLAN Estelle – MOUKTARS Fatma – MULOT Nicolas – NIETO Marlène – PECHEREAU Blandine – PINEAU Maëlle – RIGIERT Adeline – SANGES Grégory – TOLOTTA Corinne – VENELLI Camille – VOILLEMEN Rachel – QUEMPEL Roxane – JULY Jonas – MONGAILLARD Angélique – JULY Liam et FALATICO Maël (service civique)

Intervenants :

MOUSAIN Pierre, Expert-comptable – PERRONE Lise, commissaire aux comptes, MICHAUX Carole, Directrice et Martine PERLIN, directrice adjointe du JIS.

Ouverture de la séance à 18h45

Florence LEBLOND, présidente, ouvre la séance en excusant l'absence des adhérents et des personnalités qui, pris par leurs obligations professionnelles et familiales, n'assisteront pas à l'assemblée générale.

Elle remercie tout particulièrement pour leur présence,

Mr Christian SIMON, Maire de La Crau,
Mme Muriel PICHARD, Conseillère municipale en charge de la jeunesse,
Les partenaires qui contribuent, aux côtés du JIS, à élargir son panel d'activités et proposent aux enfants et aux jeunes des actions culturelles, sportives et de loisirs,
Le représentant de la mission locale CORAIL, que l'association sollicite régulièrement pour le recrutement d'animateurs.
L'ensemble du personnel,

Enfin elle remercie chaleureusement les quelques adhérents présents ou représentés. La présidente constate avec résignation, que le nombre d'adhérents présents à l'assemblée générale, s'étiole d'année en année.

La présidente indique à l'assemblée que la présentation de l'ordre du jour est modifiée afin de libérer Monsieur MOUSAIN, expert-comptable, qui doit intervenir sur une autre réunion.

Ordre du jour modifié :

1. Approbation PV de l'assemblée générale 2021 du 24 mars 2022
2. Présentation contrat de mandatement SSIEG
3. Rapport financier et bilan de l'exercice 2022
4. Affectation du résultat 2022
5. Rapport d'activité 2022
6. Présentation du budget prévisionnel 2023
7. Présentation des actions prévisionnelles 2023
8. Questions diverses

Avant de commencer la séance, la présidente propose aux adhérents de procéder, pour toutes les questions inscrites à l'ordre du jour, au vote à main levée

Mise au vote

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : Le vote à main levée est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 23 voix

1. Approbation du P.V de l'assemblée générale 2021 du 24 mars 2022

La présidente précise que le Procès-verbal a été envoyé par mail à l'ensemble des adhérents, le 3 mars 2023. Elle demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des modifications à y apporter.

Aucune demande n'est formulée.

Mise au vote du procès-verbal du 24 mars 2022

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : Le P.V du 24 mars 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés soit, 23 voix

2. Présentation du contrat de mandatement SSIEG

La présidente présente les changements intervenus au JIS, depuis septembre 2022, avec la mise en place de la convention cadre de mandatement SSIEG (*Annexe 1 - diapo 2 à 8*)

Après avoir donné les explications nécessaires à la compréhension des nouvelles missions confiées au JIS par la commune, la présidente demande à l'assemblée s'il y a des questions ?

Aucune demande n'étant formulée, la présidente poursuit sa présentation.

3. Bilan et Rapport financier de l'exercice 2022

Présentation du bilan :

- a) Les comptes annuels de l'exercice sont présentés et commentés par Monsieur MOUSAIN, expert-comptable.
Après avoir donné toutes les explications nécessaires à la compréhension du bilan et des annexes aux comptes annuels, monsieur MOUSAIN termine son intervention en informant l'assemblée que le bilan 2022 laisse apparaître un résultat créditeur de **41 610,61 €**.
(*Annexe 1 – Diapo 13 à 16*)
- b) Les graphiques financiers analytiques de l'exercice ainsi que les investissements réalisés sur l'exercice 2022, sont présentés et commentés par la trésorière et par la directrice adjointe, Mesdames GIRAUD et PERLIN.
(*Annexe 1 – Diapo 17 à 21*)
- c) Le rapport général et spécial de l'exercice sont présentés par Madame PERRONE, Commissaire aux comptes.

Opinion du commissaire aux comptes :

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28 juin 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association JEUNESSE INTER SERVICES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice »

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres

« Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels ».

Après avoir effectué les vérifications réglementaires, le commissaire aux comptes « Certifie sans réserve » les comptes de l'exercice 2022 de l'association, comme précisé dans ses rapports, le général et le spécial. (*Cf. Rapport général et spécial - Annexe 2*)

Après avoir donné toutes les explications nécessaires à la compréhension du bilan et du rapport financier 2022, la présidente demande à l'assemblée s'il y a des questions ?

Aucune demande n'étant formulée, la présidente met au vote le bilan 2022 établi par l'expert-comptable, le rapport général et spécial 2022, présenté et certifié sans réserve par le commissaire aux comptes ainsi le rapport financier présenté par la trésorière et la directrice adjointe.

Mise au vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : Le bilan présenté par l'expert-comptable, la répartition des dépenses et des recettes, présentée par la trésorière ainsi que le rapport général et spécial présenté par le commissaire aux comptes pour l'exercice 2022, sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés soit, 23 voix

4. Affectation du résultat 2021 (Annexe1 - diapo AG n°24)

La présidente précise que l'association clôture l'exercice 2022 en excédent de 41 610,61 €, excédent qui vient compenser les déficits des années antérieurs. Pour rappelle 2021 : - 49 104,51 € et 2020 : - 21 460 €.

La présidente propose d'affecter le résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 41 610,61 € en report à nouveau créditeur.

La présidente demande s'il y a des questions ?

Aucune demande n'étant formulée, la présidente met au vote l'affectation du résultat 2022 en report à nouveau créditeur.

Mise au vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : L'affectation en report à nouveau créditeur d'un montant de 41 610,61 € est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 23 voix.

5. Rapport d'activité 2022

Le rapport d'activité est présenté sous forme d'un diaporama commenté par la directrice et la directrice adjointe (Annexe 1 - diapo AG n° 25 à 125)

La présentation du rapport d'activité étant terminée et après avoir donné toutes les explications nécessaires à sa compréhension, la présidente demande à l'assemblée s'il y a des questions ?

Aucune demande n'étant formulée, la présidente met le rapport d'activité 2022 au vote de l'assemblée générale.

Mise au vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : Le rapport d'activité de l'exercice 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 23 voix.

6. Présentation du budget prévisionnel (fonctionnement et investissement) 2023 (Annexe 1 - diapo 127 et 128)

La présidente précise qu'avec la mise en œuvre de la convention cadre de mandatement du SSIEG et des nouvelles attributions qui en découlent (pause méridienne sur les écoles élémentaires et organisation des vacances d'été 3/10 ans) l'ensemble des dépenses 2023 laisse apparaître une augmentation de 540 650 € par rapport à 2022.

A. Le budget de fonctionnement

a. Les dépenses

Présentation des variations les plus significatives (> à 3 000 €) :

Chapitre	Ecart
Achats	+ 55 969 €
Prestataires	+ 77 447 €
Frais de personnel <i>(Directrice sur 1 an / 1 animateur à temps plein / recrutements été (30 animateurs sur 2 mois) / impact avenant 182 sur une année pleine + augmentation du smic et du point d'indice)</i>	+ 195 209 €
Mises à disposition communales	+ 215 020 €
Frais généraux <i>(Assistance Cabinet Grant Thornton en moins sur 2023 (AMI + RGPD) / frais protection Covid en diminution)</i>	- 5 590 €

b. Les recettes

L'augmentation du volume des activités induit par la mise en œuvre du contrat de mandatement SSIEG a également une répercussion sur les recettes, notamment sur les chapitres significatifs suivants :

Présentation des variations les plus significatives (> à 3 000 €) :

Chapitre	Ecart
Prestations des familles	+ 55 328 €
Subventions <i>(compensation annuelle SSIEG commune de La Crau)</i>	+ 410 710 €
Caf du Var (PSO) <i>(augmentation fréquentation été + Plan mercredi...)</i>	+ 88 180 €
Subvention MTPM	- 10 000 €
Aide à l'emploi <i>(2023 contrats d'apprentissage non budgété)</i>	- 12 610 €

Fonds propres

Pour l'équilibre du budget 2023, un apport en fonds propres a été inscrit à hauteur de 10 000 €. Celui-ci correspond à la provision retraite non prise en charge dans la grille financière du SSIEG.

B. Le budget d'investissement

Le budget d'investissement 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à 10 000 €.

Après avoir donné toutes les explications nécessaires à la compréhension du budget prévisionnel 2023 en fonctionnement et en investissement, la présidente demande à l'assemblée s'il y a des questions ?

Aucune demande n'étant formulée, la présidente poursuit la séance.

7. Présentation des actions prévisionnelles 2023

La directrice présente à l'assemblée les principales actions qui seront menées sur l'année 2023 (cf annexe 1 – diapo 129).

8. Questions diverses

La présidente demande à l'assemblée s'il y a des questions que les adhérents souhaiteraient aborder ?

Aucune demande n'est formulée.

Avant de lever la séance, Madame LEBLOND donne la parole à Monsieur le Maire qui félicite le comité de direction, le conseil d'administration et les salariés de l'association pour le travail accompli en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la commune.

Il est heureux que l'association ait candidaté et il est fier du travail réalisé par le JIS qui était en concurrence avec un autre candidat bien implanté sur le territoire. Il est enchanté que l'association ait été sélectionnée comme mandataire, après l'analyse des offres. Monsieur le Maire précise qu'il s'est mis volontairement en retrait et n'a pas souhaité siéger au sein de la commission décisionnaire.

La présidente intervient et précise que ce travail colossal a été réalisé en plus des tâches habituelles. Cette période consacrée à la rédaction de notre réponse a été éprouvante pour tous, et plus particulièrement pour l'équipe administrative qui a affronté des périodes de doute, de crise et de découragement. Cependant, nous nous sommes tous mobilisés et avons réussi à remettre notre candidature dans les délais.

Monsieur le maire souligne que désormais, le JIS est devenu un opérateur qui doit rendre des comptes. De ce fait, l'association n'a plus son libre arbitre en ce qui concerne ses orientations sur la politique jeunesse qu'elle souhaite mettre en œuvre. Dorénavant, cela relève de la compétence communale.

Il rappelle que la commune n'avait pas d'autre alternative que de lancer un appel d'offre pour se conformer aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

Toutefois, il ne comprend pas pourquoi le secteur enfance / jeunesse associatif soit devenu un marché concurrentiel alors que d'autres secteurs comme par exemple, le sport et la petite enfance, peuvent bénéficier de subventions communales.

Monsieur le maire termine son allocution en soulignant qu'il est très satisfait des actions menées par le JIS ainsi que de leur qualité.

La présidente et Monsieur le maire clôturent l'assemblée en remettant deux médailles du travail pour 20 ans de bons et loyaux services à Madame LENOIR et Madame PECHEREAU.

Elle adresse ses remerciements aux personnes présentes et aux quelques adhérents en faisant un petit clin d'œil à Mme BEURTON, notre ancienne présidente qui nous a quitté en août dernier. Si elle avait été là ce soir, elle aurait été déçue de voir le peu de mobilisation de nos parents adhérents.

Enfin, la présidente remercie chaleureusement l'ensemble du personnel pour le travail accompli ainsi que pour leur engagement et leur professionnalisme.

Clôture de la séance à 20h30

Romain FERRIER
Secrétaire

Florence LEBLOND
Présidente

Page 6 sur 6